

**Cabinet**  
**Direction des sécurités**  
**Bureau de la sécurité civile et de la défense**  
Affaire suivie par Eliane PEPIN  
Tél : 03.85.21.80.85  
[eliane.pepin@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:eliane.pepin@saone-et-loire.gouv.fr)

Le préfet de Saône-et-Loire  
à  
Destinataires *in fine*

**OBJET : Déclenchement de l'alerte canicule ORANGE**

Un épisode de chaleur s'est installé progressivement en fin de semaine dernière et se poursuit jusqu'au mardi 11 juillet inclus.

L'alerte canicule est en principe déclenchée lorsque les températures annoncées par Météo-France dépassent les seuils d'alerte, à savoir 20 °C la nuit et 34 °C durant la journée, pour une durée minimale de trois jours consécutifs (seuils bio-météorologiques fixés en Saône-et-Loire).

Ce court épisode annoncé ne s'inscrit pas totalement dans ce cadre, mais le niveau très élevé des températures diurnes annoncées jusqu'à 38°C demain avec un rafraîchissement nocturne peu efficace a conduit Météo France à mettre en œuvre le niveau « orange » dans un souci d'harmonisation avec les départements voisins.

Dès lors, les services de l'État se mobilisent afin de communiquer à l'ensemble de la population, mais également aux publics les plus fragiles ou les plus exposés, les mesures de précaution élémentaires.

Les services de santé et de secours sont également mobilisés.

Aussi, je vous invite à participer localement à cette mobilisation afin de détecter les personnes susceptibles d'être en difficulté et de prévenir les situations de détresse.

En concertation avec tous les partenaires du plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur, je vous confirme donc le déclenchement des mesures suivantes :

- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Saône-et-Loire et associations agréées de sécurité civile :
  - extension des horaires de la maraude et de l'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe,
  - distribution d'eau par la maraude et à l'accueil de jour,
  - renforcement de la vigilance dans les secteurs sociaux,
  - information des entreprises et rappel de leurs obligations légales,
  - renforcement des contrôles, particulièrement dans les secteurs les plus concernés par le risque canicule (BTP, travaux public, emplois saisonniers extérieur, etc.), afin de garantir la sécurité des travailleurs.

➤ Conseil Départemental :

– renforcement de l'information et de la vigilance dans le secteur des personnes âgées/handicapées, des accueillants et du secteur de la petite enfance.

➤ Agence régionale de santé :

– veille renforcée pour les personnes bénéficiaires de la téléassistance, renforcement de la vigilance dans les services d'aide à domicile,  
– surveillance des indicateurs sanitaires,  
– information et mobilisation, des professionnels de santé, établissements médico-sociaux et des hôpitaux pour garantir la sécurité sanitaire des personnes hébergées,

➤ Maires :

– information de la population,  
– faire contacter les personnes fragiles isolées inscrites au registre des personnes vulnérables  
– veiller à l'adaptation de l'organisation des manifestations prévues sur le territoire communal.

Je vous invite à faire part à mes services des difficultés que vous pourriez rencontrer.

Le préfet,

Pour le préfet,  
la sous-préfète, directrice de cabinet

Louise THIN-ROUZAUD

Liste des destinataires :

Monsieur le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Monsieur le délégué territorial à l'Agence Régionale de Santé

Monsieur le Président du Conseil départemental

Mesdames et Messieurs les maires

*En copie à Mme et M. les sous-préfets d'arrondissement*

